

# COMPTE-RENDU

## Conseil Municipal du 19 juillet 2019

### - **Régularisations foncières avec le Département**

Le Département procède à des régularisations foncières sur la commune. En effet, des parcelles de terrain sur lesquelles ont été faits des travaux il y a de nombreuses années, n'ont jamais fait l'objet d'un transfert de propriété au Département. Le conseil municipal donne son accord pour régulariser ces parcelles.

### - **Indemnités du trésorier**

Comme chaque année, le trésorier demande le versement d'une indemnité de conseil d'un montant de 73.93 €. Le conseil municipal donne son accord pour verser cette indemnité.

### - **Recomposition du conseil communautaire**

Suite aux élections municipales de 2020, le conseil communautaire devra être recomposé. Pour déterminer le nombre de conseillers à mettre en place, chaque commune doit délibérer pour une répartition de droit commun (fixée par la loi) ou pour une répartition déterminée par accord entre les communes. La comcom a décidé de choisir l'accord local qui fixe le nombre de sièges à 43. La répartition sera de 6 sièges pour Lantriac, 6 pour St Julien, 5 pour le Monastier, 3 pour St Pierre et Laussonne, 2 pour St Front, Fay et les Etables et un siège pour les autres communes. Le conseil municipal approuve la répartition choisie par la comcom.

### - **Location garage communal**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande de Mr Roger Michel qui souhaite arrêter la location du garage communal situé Route du Charron. Le conseil décide de mettre à l'affiche la location de ce garage. Les personnes intéressées doivent déposer un courrier au secrétariat de mairie avant le 31 août 2019.

### - **Déclassement chemin rural**

Suite à la demande de Mr et Mme Gilles Gibaud d'acquérir la parcelle communale jouxtant leur maison à Bonnefond, il s'avère que cette parcelle est en fait un chemin rural. Pour le vendre, la commune doit faire une enquête publique.

### - **Demande d'achat d'une parcelle communale à Chalendar**

Monsieur le Maire présente la demande de Mr et Mme Delahaye Dominique, propriétaires d'une maison à Chalendar, qui souhaitent acquérir la parcelle communale située devant leur maison. Le conseil municipal donne son accord pour vendre une partie de cette parcelle car il faut laisser suffisamment de place pour que le chasse-neige puisse manœuvrer l'hiver. Le prix est fixé à 5 € le m<sup>2</sup>. Les frais de bornage et de vente sont à la charge de l'acquéreur.

### - **Droit de préemption maison Murigneux**

La maison de Mr et Mme Murigneux située Route du Meunier est en cours de vente. Le conseil municipal décide de ne pas préempter.

- **Maîtrise d'œuvre de 3 projets de desserte forestière**

Suite au projet de création de pistes forestières, un appel d'offres a été lancé pour la maîtrise d'œuvre (études environnementales et paysagères et montage des dossiers de demande de subvention). 3 entreprises ont répondu. Le conseil municipal décide de confier le marché à l'entreprise BEMO Urba et Infra pour un montant de 9 625 € HT.

- **Questions diverses**

○ **Point financier commerce multiservices**

Monsieur le Maire présente le bilan financier de l'aménagement du commerce multiservices. Le montant d'achat et des travaux HT est de 260 000 €. Les subventions sont de 30 000 € pour la Région, 60 000 € pour le Département, 87 500 € pour le FSIL et 25 000 € pour la comcom soit un total de 202 500 € de subventions (78 %). Le reste à charge pour la commune est de 57 500 €.

○ **Tour de l'avenir**

Le 20 août prochain, le Tour de l'avenir (course à vélo des moins de 23 ans) passera à Saint Front aux environs de midi. Les coureurs viendront de Saint Julien par les côtes des Planchas pour repartir par Les Estables. La route sera donc coupée entre les Planchas et Chaudeyrac puis entre Chaudeyrac et les Estables pendant la durée du passage des cyclistes.

○ **Coupes de bois 2020**

Monsieur le Maire présente le programme de coupes de bois proposé par l'ONF pour l'année 2020. Cette coupe aura lieu vers Aiglet.

Le conseil municipal donne son accord pour cette coupe de bois.